

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS128

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 44 à 53.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le comité régional de l'orientation créé par le Sénat, qui constitue un ajout superflu dans le paysage complexe de l'orientation.